

DEVIS TYPE INHUMATION

Devis n°0000000030 établi le 13/09/2022

<i>DESIGNATION</i>	<i>Prestations courantes TTC €</i>	<i>Prestations complém. optionnelles TTC €</i>	<i>Frais avancés pour le compte de la famille TTC €</i>	<i>T V A</i>
PREPARATION/ORGANISATION DES OBSEQUES				
Démarches et formalités administratives Réalisation des démarches auprès des différentes administrations; Organisation des obsèques; Accès à notre espace de démarches après obsèques.	270,00			2
CERCUEIL ET ACCESSOIRES				
Cercueil * Cercueil Grenelle parisen avec plaque d'identité, poignées, vis, cache vis et cuvette d'étanchéité Pin massif naturel	630,00			2
Capiton Capiton L'Uni blanc Taffetas sans ouate	55,00			2
MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL				
Autres prestations courantes * Forfait personnel mise à disposition pour la mise en bière et fermeture de cercueil	90,00			2
TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE				
Personnel # Personnel mise à disposition pour cérémonie	411,00			2
CEREMONIE FUNERAIRE				

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

DEVIS TYPE INHUMATION

Devis n°0000000030 établi le 13/09/2022

DESIGNATION	Prestations courantes TTC €	Prestations complém. optionnelles TTC €	Frais avancés pour le compte de la famille TTC €	T V A
Véhicule funéraire * Mise à disposition du corbillard pour cérémonie	403,00			1
INHUMATION Ouverture / fermeture de caveau # Ouverture / fermeture de caveau	275,00			2

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la réglementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 1 mois

Taux TVA	MT HT €	MT TVA €	Net à payer €
1 10,00	366,36	36,64	403,00
2 20,00	1442,50	288,50	1731,00
Total	1808,86	325,14	2134,00

Bon pour accord Signature

CONDITIONS DE VENTE Vous avez été reçu par Christophe DAMAR

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.